# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**ASSOCIATION ATELIER DANSES DE BIARD 21 rue des écoles 86580 BIARD**


**COORDONNÉES :**

**PRÉSIDENTE :** CARINE ARNAUD **06 64 65 75 73**
**VICE-PRÉSIDENTE :** CHRISTELLE INGREMEAU **06 72 75 26 54**
**SECRÉTAIRE :** LAETITIA CORDEAU
**TRÉSORIÈRE :** DELPHINE BELAIR **06 62 85 04 80**
**MAIL :** asso-danse.biard@hotmail.fr / www.assodansebiard.com


**Adhésion :**
Une cotisation annuelle de 40 € par adhérent est comprise dans l'adhésion annuelle (montants variables en fonction du temps du cours)

**Licence :**
Une licence de la Fédération Française de Danse, d'un montant de 24 € sera à verser en complément de l'adhésion et sera à la charge des familles. Cette licence est une assurance, elle permet également de présenter les élèves en concours auprès de la Fédération Française de Danse.
Horaires :
Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement des cours.

**Hygiène générale :**
L'usage du tabac est interdit dans les locaux. Une bouteille d'eau est vivement recommandée. En cas de présence de poux ou de verrues, merci d'en faire part au professeur qui pourra réadapter son cours si besoin (éviter les exercices avec contact).
Particularités pendant des périodes épidémiques :

- Lavage obligatoire des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique ;
- Port du masque si nécessaire
- Dans le cas où vous constatez que vous-même ou votre enfant êtes/est malade, nous vous remercions de ne pas (le faire) participer au cours.

**Discipline générale :**
La politesse et le respect sont de rigueur au sein de l'association. L'usage des téléphones portables est interdit pendant le cours. En cas de comportement inadapté d'un élève lors des cours, nous en informerons ses parents par courrier dans un premier temps, et nous nous réserverons le droit de l'exclure de l'association, et ce, sans remboursement.

**Tenue :**
Une tenue de danse en cours est exigée, cheveux attachés et bijoux retirés (chewing-gum interdits)
Hip Hop : Baskets (dédiées au cours) et pantalon de jogging (jean interdit) + genouillères souples de danse.
Contemporain : Jogging et t-shirt, pieds nus.

**Objets perdus ou volés :**
L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**Sécurité :**
Il est recommandé de s'assurer que le professeur soit présent sur le site lorsque vous déposez votre enfant et de vous assurer de son entrée en cours.

**Le questionnaire de santé :**
Depuis 2017, vous êtes dans l'obligation de remplir un « questionnaire de santé » et une « attestation de contre-indication à la pratique sportive ». Ce dernier devra impérativement être envoyé avec le dossier d'inscription. Nous serons en mesure de vous demander de consulter votre médecin en cas de doute afin qu'il délivre un certificat médical. L'élève ne pourra pas participer au cours tant que ce certificat ne sera pas rédigé.

**Début et fin des cours :**
Les enfants ne sont sous la responsabilité de l'association que pendant la durée du cours. Il est donc important de respecter les horaires de début et de fin de cours. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour quelque cause que ce soit en cas de non-respect de cette règle.
Lors d'absences répétées aux cours, nous vous remercions de bien vouloir prévenir l'un des membres du bureau (coordonnées indiquées ci-dessus). Les responsables se chargeront de transmettre les messages aux professeurs.

**En cas d'accident :**
Si nécessaire, la ou le danseur sera transporté au CHU de Poitiers.

**Droit à l'image :**
L'autorisation est à signer dans le dossier d'inscription.

**Spectacle de fin d'année :**
Dans le cas où votre enfant ou vous-même ne souhaiteriez pas participer au spectacle ou à l'ensemble des représentations, vous devrez impérativement en informer le professeur dès le mois de Janvier. Il est important pour eux de connaître les disponibilités de chacun pour mettre en scène les chorégraphies. De même, les absences répétées lors des cours à compter de janvier laissent libre au professeur de décider de la participation de l'élève au spectacle ou non. Les absences lors de la préparation du spectacle ont une incidence sur tout le groupe. Il sera donc important que chacun tienne ses engagements. Par ailleurs, en cas de désistement, les costumes vous seront facturés.
Les mineurs sont sous la responsabilité de leur famille pendant l'entracte. Le spectacle de fin d'année est payant pour les familles.

**Paiement :**
Vous pouvez régler par chèques bancaires à l'ordre de l'association de « Atelier danses de Biard », ou par tickets sports, chèques vacances ANCV, chèques sport ANCV, participation CE. Vous avez la possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois. En cas de difficultés, nous pourrons aménager les paiements sur demande exceptionnelle. Les chèques doivent être remis lors du dépôt du dossier et seront encaissés en Octobre, Novembre et Janvier. Le premier chèque sera impérativement encaissé en Octobre, et les suivants les mois indiqués ci-dessus à la première date d'encaissement.

**Remboursement :**
L'inscription est valable pour l'année entière et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation certifiant un changement d'emploi engendrant un déménagement. En cas de recours, la décision appartiendra au conseil d'administration.

Attention : la licence de 24 € et la cotisation de 30 € ne sont pas remboursables.

**Documents à fournir lors de l'inscription :**

- Fiche d'inscription
- Paiement pour l'année
- Questionnaire de santé
- Attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive (indispensable pour le renouvellement de la licence)

**Vous recevrez toutes les informations par mail. Soyez vigilants lorsque vous recevrez des courriels de ASSOCIATION DE DANSE DE BIARD. Merci de vérifier également dans vos courriers indésirables. Pensez à nous communiquer vos nouvelles coordonnées en cas de changement.**

Atelier DANSES